



Modifications mission de travail

Par Aurego

Bonjour,

Je suis depuis 2006 formateur dans un Cfa(privé).

J'enseigne la pratique et technologie en vue de CAP et BP.

Mon employeur va ouvrir une nouvelle formation pour un niveau BTS.

Il souhaite me l'imposer en tant que formateur.

En a t il le droit?

Sachant que je n'ai pas toutes les compétences pour cet enseignement.

Pas de cours, pas de formation, pas d expériences professionnelles en entreprises.

J'ai moi-meme un bts au niveau diplome.

Dans mon contrat de travail, il n'est pas stipulé de niveau d'enseignement.

Merci pour votre aide

Par kang74

Bonjour

Oui .

Votre fonction c'est formateur et rien n'interdit de former dans des matières qu'on ne maitrise pas .

Le principe est le même : faire des cours en s'aidant du referentiel .

La qualité de la formation ne vous concerne pas.

Vous pouvez quand même prendre des précautions en rappelant à votre employeur votre niveau et votre méconnaissance de certaines matièes (même si depuis que vous avez été formé, tout a changé : vous auriez un doctorat vous n'auriez pas été mieux formé ...)